

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 janvier 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-huitième session
Point 51 de l'ordre du jour
Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

**Lettres identiques datées du 29 janvier 2014, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée
générale et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous informe par la présente que le Gouvernement palestinien est grandement préoccupé par la situation humanitaire catastrophique des réfugiés de Palestine en Syrie. J'ai récemment porté la question devant le Conseil de sécurité, en appelant l'attention sur les graves conséquences du conflit en cours pour les réfugiés, lesquels continuent d'être tués ou blessés, de voir leurs maisons détruites ou d'en être expulsés, et d'être déplacés en grand nombre.

Sur les 540 000 réfugiés de Palestine en Syrie recensés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), plus de la moitié ont été déplacés à l'intérieur du pays, tandis que 80 000 auraient fui dans les pays voisins, principalement au Liban et en Jordanie, ainsi que dans d'autres pays de la région. Selon l'UNRWA, le conflit a eu pour effet de saturer la plupart des camps de réfugiés, et presque tous les réfugiés de Palestine en Syrie ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence.

Le sort tragique et cruel des milliers de réfugiés piégés dans le camp de Yarmouk est particulièrement choquant. Avant le début de la crise, le camp abritait plus de 160 000 réfugiés de Palestine. Au moins 140 000 d'entre eux ont fui lorsque le conflit a gagné le camp en décembre 2012. Ceux qui s'y trouvent encore, dont le nombre est estimé à 18 000, sont assiégés depuis des mois, privés des vivres et des médicaments essentiels, endurant des épreuves et des souffrances considérables et victimes, notamment, de malnutrition aiguë et de la famine. En raison de la violence qui règne dans la zone et alentour, les nombreuses opérations menées depuis septembre 2013 pour acheminer au camp une aide alimentaire et médicale ont échoué, à l'exception d'une livraison de vaccins contre la poliomyélite effectuée par l'UNRWA en décembre 2013 et de la distribution d'environ 300 colis alimentaires entre le 18 et le 21 janvier 2014.



Plus inquiétantes encore sont les informations qui commencent à nous parvenir, notamment du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, selon lesquelles des réfugiés du camp, notamment des enfants, des femmes et des personnes âgées, sont morts de faim ou d'avoir consommé, poussés par le désespoir, des aliments avariés, ou encore à cause du manque de matériel médical permettant de traiter les civils malades et blessés et les femmes enceintes bloqués dans le camp. L'absence d'électricité et la grave pénurie d'eau viennent aggraver encore la détresse et les souffrances de la population du camp. Cette catastrophe humanitaire doit retenir d'urgence l'attention de la communauté internationale.

Nous demandons de toute urgence que les services humanitaires puissent accéder librement au camp et à tous les civils touchés par le conflit, conformément aux règles applicables du droit international humanitaire. Nous rappelons à cet égard la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15), qui porte notamment sur le libre acheminement de l'aide humanitaire d'urgence, et soulignons qu'il faut impérativement assurer le respect des principes énoncés dans ladite déclaration et faire en sorte que l'aide humanitaire puisse parvenir, librement et en toute sécurité, à tous les civils qui en ont besoin. Nous demandons également de nouveau que tout soit mis en œuvre pour assurer la protection des réfugiés de Palestine et de tous les civils se trouvant en Syrie, conformément au droit international humanitaire, et notamment de garantir le libre passage des civils qui souhaitent quitter le camp de Yarmouk et d'autres zones assiégées. Nous espérons en outre, à l'instar de la communauté internationale, qu'une solution politique propre à mettre fin à ce terrible conflit pourra être trouvée.

Nous déplorons profondément que, depuis le début de la crise, des milliers de réfugiés de Palestine aient été tués ou blessés dans des circonstances tragiques. Nous regrettons également que des membres du personnel de l'UNRWA aient été tués ou blessés alors qu'ils s'acquittaient avec abnégation de leur mission humanitaire. Nous saluons l'action menée par l'UNRWA et les autres organisations humanitaires pour fournir une aide d'urgence aux réfugiés de Palestine en Syrie et à ceux qui ont fui au Liban, en Jordanie et dans d'autres pays. S'il est digne d'être loué pour ses opérations de secours d'urgence, l'UNRWA doit aussi être félicité pour les activités qu'il mène en vue de continuer à dispenser un enseignement à plus de 47 000 enfants réfugiés de Palestine en Syrie, à fournir des soins médicaux aux réfugiés, à mettre en œuvre des programmes pour l'épanouissement des jeunes et des projets d'intérêt local et à offrir des services d'eau et d'assainissement dans des conditions pourtant difficiles. Nous exhortons la communauté internationale des donateurs à continuer de soutenir généreusement l'UNRWA, qui s'acquitte d'une mission humanitaire cruciale, et à accroître autant que possible son soutien.

En conclusion, nous soulignons que cette crise dramatique atteste une nouvelle fois de l'extrême vulnérabilité des réfugiés de Palestine et de la nécessité de trouver une solution juste permettant de mettre fin à leurs souffrances, sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, dans le cadre à la fois d'une paix durable entre Palestiniens et Israéliens et d'une paix régionale globale – des objectifs auxquels les autorités palestiniennes demeurent fermement attachées et qu'elles continueront de poursuivre de façon responsable.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 51 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Riyad Mansour**
